



Pôle travail et mutations économiques
Service central travail
Commission départementale des enfants du spectacle (CDES)

Affaire suivie par : Dominique Lafon
ddets-enfants-du-spectacle@herault.gouv.fr

Formulaire de demande d'autorisation individuelle d'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans le spectacle vivant et enregistré, dans la prestation de mannequin ou dans l'activité de joueur vidéo

(Un dossier à compléter par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse actuelle :	

Représentant légal 1 :	Représentant légal 2 :
------------------------	------------------------

Nom de l'entreprise de spectacles :	
Coordonnées <i>(adresse postale – téléphone – courriel)</i> :	
N° SIRET :	Code APE :
N° déclaration d'entrepreneur de spectacles vivants : <i>(Si pas de licence, merci de joindre un extrait Kbis ou les statuts de la structure)</i>	
Identité du responsable pénal :	
Votre entreprise est-elle soumise à une convention collective : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Si oui, laquelle ? :	
Titre du spectacle :	
Identité et coordonnées de la personne à contacter <i>(si différente du responsable pénal)</i> :	



Participation de l'enfant dans :

un tournage de documentaire	<input type="checkbox"/>	une chorale	<input type="checkbox"/>
un tournage de film – cinéma	<input type="checkbox"/>	un orchestre	<input type="checkbox"/>
Un tournage de film – télévision	<input type="checkbox"/>	un spectacle de danse	<input type="checkbox"/>
Une série TV avec épisodes	<input type="checkbox"/>	Une fête de ville ou village	<input type="checkbox"/>
Une émission TV (une seule fois)	<input type="checkbox"/>	Un spectacle de rue	<input type="checkbox"/>
Un tournage de publicité	<input type="checkbox"/>	Un enregistrement sonore	<input type="checkbox"/>
une pièce de théâtre	<input type="checkbox"/>	Un défilé de mode	<input type="checkbox"/>
Un spectacle de cirque	<input type="checkbox"/>	Autre **	<input type="checkbox"/>
** Préciser			

Descriptif de la participation de l'enfant :

Présentation en quelques lignes (possibilité de joindre un document explicatif ou un feuillet publicitaire)

Pour le théâtre, s'agit-il :

D'un rôle actif (avec texte ou action précise)

D'un rôle de figurant (muet)

D'un rôle au sein d'un groupe (place interchangeable)

Pour l'audiovisuel, s'agit-il :

D'un rôle principal D'un rôle récurrent

D'un rôle silhouette

D'un rôle de figuration

Liste des emplois déjà tenus par l'enfant dans les métiers du spectacle :



Personne(s) encadrant l'enfant :

Préciser par qui sera assurée la surveillance de l'enfant durant sa participation au spectacle et aux éventuelles répétitions :

Pendant le spectacle *(et les répétitions s'il y a lieu)* :

Pendant le temps de repos :

Pendant les trajets :

Nom et coordonnées de l'agent artistique *(s'il y a lieu)* :

Nom et adresse de l'établissement scolaire fréquenté :

Classe :

Quelles dispositions sont prises pour le rattrapage du travail scolaire si le spectacle *(ainsi que les éventuelles répétitions)* a lieu pendant le temps scolaire ? :

Au-delà de 3 jours d'absence du fait de la participation de l'enfant au spectacle *(en comptant l'éventuel temps de répétition)*, veuillez joindre l'avis du responsable de l'établissement

Si l'enfant a plus de 13 ans, il doit compléter cette partie de manière manuscrite et signer en bas de case :

Je soussigné(e),

déclare ne pas être contraint à ma participation au spectacle (ou tournage ou autre) :

.....

et accepter de mon plein gré d'y participer aux jours et heures qui figurent dans ce document.

Signature

Durée du travail de l'enfant

Lieu(x) de la représentation ou du tournage	Jour(s)	Horaires		Temps total de présence
		Des répétitions <i>(sans objet pour les tournages)</i>	Du spectacle <i>(ou du tournage)</i>	

(Annexer un document plus complet si nécessaire)

Rappel : En cas de nécessité d'emploi de l'enfant au-delà de 20 heures, une demande de dérogation au travail de nuit d'un enfant de moins de 16 ans doit être faite à l'inspecteur du travail en charge du contrôle du siège social de l'établissement *(articles L.3163-1 à L.3163-3 du code du travail)*

Cette demande peut prendre la forme d'un courrier simple à l'attention de l'inspecteur du travail dans lequel seront précisés :

- ✓ Les coordonnées complètes de l'entreprise (postale, téléphonique, courriel)
- ✓ L'identité du représentant légal de la structure
- ✓ Le code APE et le numéro SIRET
- ✓ Le nom/titre du spectacle ou de la participation de l'enfant
- ✓ Le nom, le prénom et la date de naissance de l'enfant

Elle doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante en même temps que ce formulaire de demande d'autorisation individuelle :

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
Commission départementale des enfants du spectacle (CDES)
ddets-enfants-du-spectacle@herault.gouv.fr

Rémunération en fonction du temps de présence

Taux horaire de la répétition	Nombre d'heures de répétition	Taux horaire de la représentation (ou cachet)	Nombre d'heures de représentation	Rémunération totale

Les frais de déplacement sont-ils pris en charge : OUI NON

Choix du versement de la rémunération :

100 % à la Caisse des Dépôts et des Consignations de Paris (somme que l'enfant touchera à sa majorité)

80 % à la Caisse des Dépôts et des Consignations de Paris (somme que l'enfant touchera à sa majorité) + 20 % versés aux représentants légaux (dépôt sur un compte bancaire courant au nom de l'enfant)

Si la rémunération n'excède pas cent euros, 100 % versés aux représentants légaux (dépôt sur un compte bancaire courant au nom de l'enfant une fois maximum par an)

Signature du responsable pénal de l'établissement (avec tampon)

Ne pas oublier de joindre à ce formulaire de demande individuelle les pièces justificatives suivantes :

1. Un extrait d'acte de naissance de chaque enfant (ou copie du livret de famille)
2. Un certificat de scolarité
3. Le contrat de travail
4. L'avis médical, réalisé par un médecin du travail d'un service de santé au travail partenaire du CMB en région ou par un médecin spécialisé dans les problèmes intéressant l'enfance (médecins pédiatres, médecins neuro-psychiatres ou médecins inspecteurs du travail spécialisés dans les problèmes de main d'œuvre juvénile), précisant que les conditions et le rythme de travail, la moralité et la difficulté du rôle n'entravent pas le maintien de la bonne santé de l'enfant
5. L'avis du responsable de l'établissement scolaire (si le spectacle a lieu pendant le temps scolaire et entraîne une absence de l'enfant de plus de 3 jours)

Le médecin et le responsable d'établissement peuvent utiliser leur propre document ou se servir des modèles d'avis en annexes de la notice à l'adresse : <https://occitanie.dreets.gouv.fr/Autorisation-pour-participation-de-mineur-de-moins-de-16-ans-a-un-spectacle>

IMPORTANT :

Pour tous les dossiers complets déposés après le 1er janvier 2022, et dans le souci de permettre aux membres de la commission de les étudier, il sera demandé le respect d'un délai strict de dépôt d'un mois avant la date de la première représentation ou manifestation.

A défaut de respect de ce délai ou en cas d'incomplétude, les dossiers seront considérés comme irrecevables.